

HFG

**FNB SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES
MONDIALES
HAMILTON**

FNB Sociétés financières mondiales Hamilton
(HFG : TSX)



HAMILTON ETFs

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC



Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	5
Faits saillants de nature financière	10
Rendement passé	13
Sommaire du portefeuille de placements	14

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

16

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	17
États du résultat global	18
États de l'évolution de la situation financière	19
États des flux de trésorerie	20
Tableau des placements	21
Notes afférentes aux états financiers	25

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Sociétés financières mondiales Hamilton (« HFG » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers annuels audités, du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HFG est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers situées dans divers pays un rendement à long terme qui consiste en une croissance du capital à long terme et un revenu de dividende. Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFG.

HFG tente d'atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de titres de sociétés de services financiers situées dans divers pays, y compris, notamment, des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurances, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés du secteur des technologies financières, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. En investissant à l'échelle mondiale, Hamilton ETFs, en tant que conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs ») cherche à tirer avantage des occasions les plus intéressantes du secteur des services financiers tout en gérant les risques liés aux pays, aux sous-secteurs d'activité et à la concentration. Afin de déterminer les sociétés qui remplissent ces critères, le conseiller en valeurs a recours à une analyse et à une expertise spécialisées et il examinera les caractéristiques

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

de chaque société, telles que son évaluation et ses perspectives de croissance, ainsi que son macroenvironnement, y compris, notamment, la croissance du produit intérieur brut (« PIB »), les tendances en matière d'inflation et de taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires, et les tendances réglementaires et sectorielles.

Il est prévu que le portefeuille du FNB sera composé en tout temps de titres d'environ 40 à 65 émetteurs. Ces placements seront répartis entre différents pays et sous-secteurs d'activité. HFG investira principalement dans des titres de participation inscrits à la cote de bourses mondiales importantes, notamment dans des certificats américains d'actions étrangères (« CAAE »), et pourrait également investir dans des titres privilégiés à l'occasion. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux monnaies autres que le dollar canadien.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Les risques associés à un placement sont présentés dans le prospectus du FNB et aucun changement important n'a influé sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de l'exercice / la période. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.** Il est possible de se procurer le prospectus en accédant au site www.hamiltonetfs.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, les parts de catégorie E du FNB ont produit un rendement de 11,82 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice MSCI World Financials Net Total Return USD (en dollars canadiens) et l'indice de rendement total net MSCI Monde (en dollars canadiens) ont dégagé des rendements respectifs de 13,95 % et de 15,71 % pour la même période, sur la base du rendement total.

L'indice MSCI World Financials Net Total Return USD regroupe des titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de 23 pays de marchés développés. Tous les titres qui composent l'indice sont classés dans le secteur des services financiers selon la norme de classification Global Industry Classification Standard.

Revue du marché mondial et du secteur des services financiers

Dans les économies du G10, le premier semestre de 2024 a été marqué par le progrès des banques centrales dans leur lutte contre l'inflation et la forte résilience de la plupart des économies. Au début de 2024, les taux du financement à un jour de la plupart des banques centrales dépassaient les mesures de l'inflation à la suite du resserrement draconien des taux en 2022-2023. Malgré ce resserrement, il est devenu évident, à mesure que le semestre avançait, que l'inflation était plus persistante (diminuant plus graduellement) que prévu dans plusieurs pays. En parallèle, la croissance économique et les marchés de l'emploi se sont révélés plus robustes. Ces surprises ont mené à des révisions importantes des mesures attendues des banques centrales.

Au début de 2024, les prévisions de six à sept baisses de 25 points de base du taux des fonds fédéraux américains faisaient consensus; six mois plus tard, le consensus du marché prévoit seulement une ou deux baisses de 25 points de base, et celles-ci se font toujours attendre aux États-Unis. Dans bien d'autres pays du G10, la première baisse de taux a maintenant eu lieu (notamment au Canada, en Europe et au Royaume-Uni), puisque l'inflation y était un peu moins ancrée et la croissance économique moins forte qu'aux États-Unis.



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le plus petit nombre de baisses de taux prévues aux États-Unis s'est traduit par une révision à la baisse des mesures de stimulation monétaire additionnelles attendues, ce qui aurait pu refroidir les marchés des obligations et des actions. Au contraire, alors que les marchés obligataires ont éprouvé des difficultés depuis le début de l'année, les marchés des actions ont fait bonne figure, tout particulièrement aux États-Unis, où les sociétés technologiques qui pèsent lourd ont influencé à la hausse le rendement du S&P 500 et du NASDAQ.

Compte tenu des taux qui devraient rester plus élevés, plus longtemps dans la plupart des pays du G10 et de la bonne performance du marché au premier semestre de 2024, les risques liés aux marchés des actions semblent un tantinet plus élevés après six mois qu'au début de l'année. Ce qui est toutefois essentiellement contrebalancé par la vigueur soutenue de l'économie en général. En effet, une accélération notable de la croissance est attendue en 2025 dans la majorité des pays du G10 (mais un recul est prévu aux États-Unis et en Chine), et le resserrement monétaire devrait progressivement venir à bout de l'inflation, ouvrant la porte à davantage de baisses de taux en 2025.

Les événements géopolitiques continuent d'assombrir les marchés, même si les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient n'ont pas eu de répercussions importantes sur les marchés en 2024. Les élections qui ont eu lieu en Inde et au Mexique revêtent une plus grande importance, tout comme les élections à venir en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, lesquelles pourraient entraîner une foule de changement de politiques par les nouvelles administrations.

Dans le secteur financier, le maintien des taux d'intérêt élevés a fait perdurer les transferts des dépôts à vue bancaires vers les fonds du marché monétaire, ce qui a nui aux marges d'intérêts nettes des banques. Les marchés financiers ont affiché une modeste reprise, et la vigueur des marchés des actions a contribué au rendement des gestionnaires d'actifs et de patrimoine. Les capitaux privés (en particulier le crédit privé) demeurent un bénéficiaire net des mouvements de fonds importants et, récemment, de l'inclusion de deux chefs de file du secteur, Blackstone et KKR, dans l'indice S&P 500. Les résultats des assureurs ont été contrastés, la plupart des compagnies d'assurance-vie ont fait du surplace, tandis que les compagnies d'assurance commerciale et de dommages et les réassureurs ont continué de tirer profit d'un contexte de tarifs élevés. Les analystes se demandent toutefois si les tendances actuelles pourront durer.

Revue du portefeuille

Les placements du FNB se concentrent sur les titres financiers du monde entier qui présentent un historique de croissance des bénéfices ainsi que de solides perspectives à long terme de croissance des bénéfices et de plus-value. Le FNB comprend des composantes équilibrées de titres sensibles aux taux et au crédit (c'est-à-dire les banques et les assureurs) et de titres financiers non traditionnels à croissance plus élevée, notamment les paiements numériques, les bourses de valeurs et la gestion d'actifs. Selon le gestionnaire, cette répartition procure une diversification et diminue la volatilité des rendements pour le FNB.

La répartition géographique du FNB demeure fortement axée sur les marchés développés, environ 55 % de sa valeur liquidative étant investie en Amérique du Nord, tandis que l'Europe en obtient autour de 35 % et l'Asie / Australie, 10 %. Pendant le semestre, cette répartition a été modifiée légèrement en faveur de l'Europe aux dépens de l'Asie / Australie, en raison des valorisations attrayantes en Europe pour une croissance économique comparable à celle du Canada, en regard de valorisations relativement plus élevées en Australie. Outre sa diversité géographique, le FNB profite d'une diversification au sein même du secteur des services financiers. La répartition parmi plus de dix sous-secteurs financiers du FNB est demeurée stable pendant l'année, dans les fourchettes suivantes : environ 40 % à 45 % de la valeur liquidative est investie dans des institutions de dépôt (autrement dit, les banques), de 20 % à 30 % dans le secteur de l'assurance et de 5 % à 10 % dans les services financiers, notamment les bourses de valeurs, les sociétés de paiements, les sociétés de portefeuille actives dans plusieurs secteurs, les marchés financiers, les sociétés de gestion d'actifs, les fiducies de placement immobilier (les « FPI ») et les sociétés de développement commercial. Le gestionnaire considère les FPI comme un sous-secteur des services financiers.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Les plus grands apports au rendement du FNB pour le semestre sont venus de deux compagnies d'assurance et d'un gestionnaire d'actifs, à savoir Fairfax Financial, Progressive Insurance et Apollo Global. Plus généralement, parmi les dix titres les plus performants, les meilleurs rendements sont venus des secteurs de la gestion d'actifs, des banques de grandes places financières américaines et des assureurs offrant plusieurs types d'assurance. En revanche, les pires rendements du FNB cette année sont venus des banques, bien qu'une seule, Banorte, ait inscrit une perte comparable aux trois titres affichant les plus gros gains. Les deux autres positions étaient Groupe Financier Banque TD et CME Group Inc. Les titres qui ont dégagé des rendements supérieurs ont profité des prix favorables (dans le cas des assureurs, comme il est mentionné plus haut) et des entrées d'actifs (dans le cas d'Apollo, voir ci-dessus). En revanche, les titres qui ont produit de mauvais rendements ont souffert de problèmes qui leur étaient propres, dont le principal, en ce qui concerne Banorte, était la hausse perçue du risque politique associé au nouveau gouvernement du Mexique.

Le gestionnaire peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité des placements du FNB libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Au 30 juin 2024, environ 65 % de l'exposition aux monnaies étrangères du FNB était couverte au moyen de couvertures de change. Dans l'ensemble, la couverture de change a eu un effet négatif sur le rendement du FNB pour le semestre.

Perspectives

Le gestionnaire estime que les perspectives à court terme sont contrastées pour les marchés mondiaux, mais que les perspectives à moyen et à long terme pour les titres financiers sont intéressantes. Les actions et les attentes du marché ont monté considérablement au premier semestre de 2024, les nouvelles économiques étonnamment favorables ayant encore une fois poussé bon nombre d'indices du monde entier autour de leur plus haut en 52 semaines. On prévoit maintenant une croissance du PIB mondial stable par rapport à 2023 pour les deux prochaines années (3,2 % chaque année selon le FMI) et une légère accélération des économies avancées au fil du temps, le tout accompagné d'une baisse constante de l'inflation à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, les risques extrêmes paraissent moins probables, ce qui est particulièrement important pour les entreprises endettées, nombreuses dans le secteur financier.

À plus long terme, les titres financiers mondiaux semblent toujours intéressants, compte tenu des valorisations raisonnables, des bilans solides et de la possibilité qu'un nouveau cycle économique s'amorce, créant dans sa foulée une multitude d'occasions de croissance saine. L'effet favorable des technologies devrait se faire sentir tant dans les sociétés bien établies du secteur financier, qui ont de l'envergure et des liquidités à investir, que dans les plus petites sociétés aux modèles d'affaires novateurs. Enfin, les possibilités de regroupements se concrétisent progressivement, plusieurs fusions dans le secteur financier ayant été annoncées et réalisées ces derniers mois après une longue pause post-COVID.

Le gestionnaire est d'avis que sa stratégie, qui consiste à sélectionner un portefeuille diversifié de titres de sociétés de services financiers qui se négocient à des prix intéressants et sont soutenues par des perspectives de bénéfices en hausse, dote le FNB d'un profil risque-rendement favorable dans une optique de plus-value.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, le FNB a généré un revenu de placement net de 5 565 885 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 1 911 991 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transaction totalisant 445 642 \$ (410 470 \$ en 2023) dont une tranche de 85 999 \$ (72 628 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 845 530 \$ aux porteurs de parts (1 009 738 \$ en 2023).



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Modification du taux d'inclusion des gains en capital imposables

Pour les gains ou les pertes en capital réalisés depuis le 25 juin 2024, les modifications fiscales à la *Loi de l'impôt* font passer le taux d'inclusion des gains en capital d'une moitié aux deux tiers sur tout gain en capital réalisé par une fiducie..

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 12) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 26 juin 2020. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2024	2023	2022	2021	2020
Actif net par part à l'ouverture de la période	21,77	19,06	23,08	18,73	16,00 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation					
Total des revenus	0,56	0,89	0,88	0,87	0,34
Total des charges	(0,18)	(0,27)	(0,28)	(0,28)	(0,12)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	1,59	1,28	2,58	1,53	0,16
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,60	1,43	(5,41)	3,25	2,70
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	2,57	3,33	(2,23)	5,37	3,08
Distributions					
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,42)	(0,53)	(0,56)	(0,51)	(0,14)
À partir des dividendes	–	(0,11)	(0,11)	(0,07)	(0,04)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	(1,33)	(1,17)	(0,17)
Remboursement de capital	–	(0,20)	–	–	–
Total des distributions³⁾	(0,42)	(0,84)	(2,00)	(1,75)	(0,35)
Actif net par part à la clôture de la période⁴⁾	23,91	21,77	19,06	23,08	18,73 \$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période¹⁾	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur liquidative (en milliers)	46 948	46 005	49 283	86 197	72 749 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	1 963	2 113	2 586	3 735	3 884
Ratio des frais de gestion ^{2) 5)}	0,90 %	0,91 %	0,91 %	0,92 %	0,90 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions ³⁾	1,27 %	1,16 %	1,08 %	1,02 %	1,00 %
Ratio des frais de transaction ^{4) 5)}	0,13 %	0,10 %	0,13 %	0,06 %	0,09 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁶⁾	21,06 %	35,37 %	28,82 %	26,18 %	17,43 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	23,91	21,77	19,06	23,08	18,73 \$
Cours de clôture	23,91	21,76	19,04	23,06	18,75 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2024 et aux 31 décembre de l'exercice et de la période présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.
5. Le ratio des frais de gestion et le ratio des frais de transaction du FNB comprennent une proportion estimative du ratio des frais de gestion et du ratio des frais de transaction de tout fonds d'investissement sous-jacent détenu dans le portefeuille du FNB au cours de l'exercice / la période. Tous les frais de gestion qui font l'objet d'une remise afin d'éviter le doublement des honoraires sont déduits du total des charges du FNB.
6. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'exercice / la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.



Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux, marketing et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
56 %	44 %

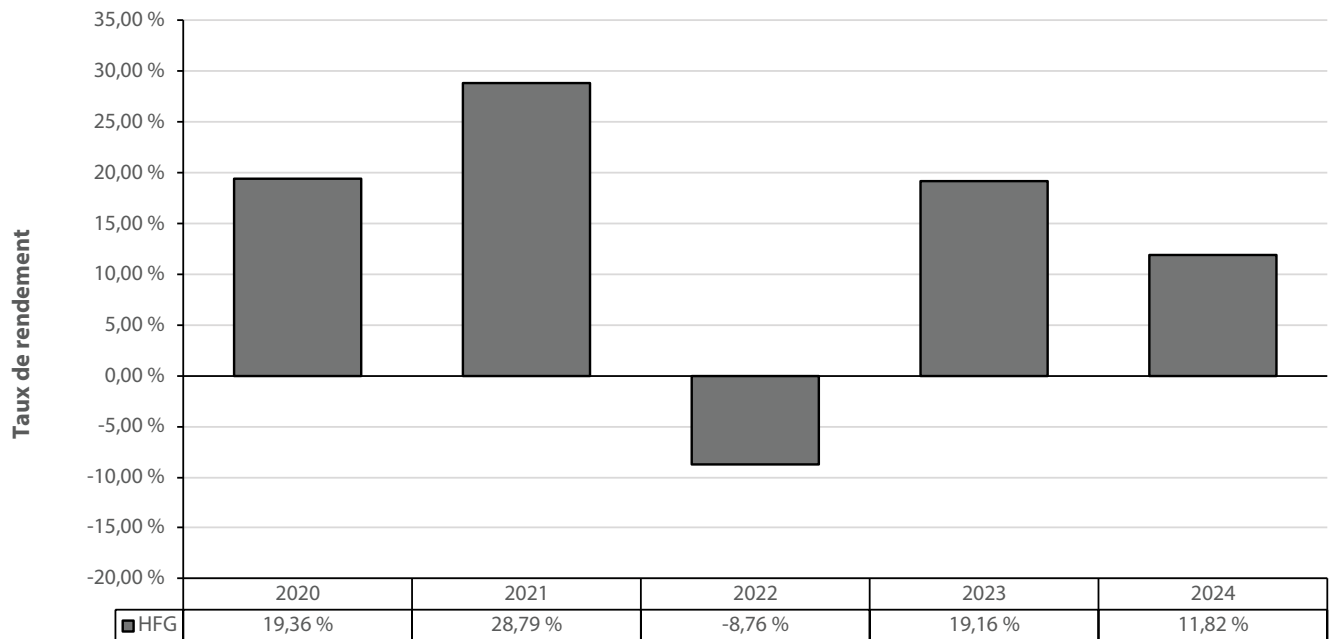


Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et des charges ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les exercices et les périodes indiqués, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 26 juin 2020.



Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2024

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions mondiales	22 022 890 \$	46,91 %
Actions américaines	21 324 422	45,42 %
Actions canadiennes	3 013 653	6,42 %
Contrat à terme - couverture des devises*	60 693	0,13 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	371 946	0,79 %
Autres actifs, moins les passifs	154 530	0,33 %
	46 948 134 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	44 575 135 \$	94,95 %
Technologie de l'information	1 785 830	3,80 %
Contrat à terme - couverture des devises*	60 693	0,13 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	371 946	0,79 %
Autres actifs, moins les passifs	154 530	0,33 %
	46 948 134 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

**Sommaire du portefeuille de placements** (suite)

Au 30 juin 2024

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Fairfax Financial Holdings Ltd.	3,35 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	3,22 %
Apollo Global Management Inc.	2,86 %
Willis Towers Watson PLC	2,83 %
Standard Chartered PLC	2,76 %
Nordea Bank ABP	2,75 %
Admiral Group PLC	2,57 %
JPMorgan Chase & Co.	2,48 %
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG	2,48 %
Wells Fargo & Co.	2,44 %
Citigroup Inc.	2,35 %
Macquarie Group Ltd.	2,27 %
Ares Capital Corp.	2,22 %
Goldman Sachs Group Inc. (The)	2,14 %
Lloyds Banking Group PLC	2,12 %
Progressive Corp. (The)	2,11 %
Chubb Ltd.	2,07 %
Grupo Financiero Banorte SAB de CV	2,03 %
DBS Group Holdings Ltd.	2,01 %
Citizens Financial Group Inc.	1,98 %
Sixth Street Specialty Lending Inc.	1,97 %
Allianz SE	1,89 %
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	1,83 %
Bank of America Corp.	1,73 %
M&T Bank Corp.	1,64 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9 ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.



RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Sociétés financières mondiales Hamilton (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Hamilton Capital Partners Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes généralement reconnues du Canada pour un examen d'états financiers intermédiaires réalisé par l'auditeur de l'entité.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

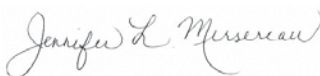
	2024	2023
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	371 946 \$	794 993 \$
Placements (note 6)	46 360 965	45 006 657
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	328 012	247 550
Actifs dérivés (note 3)	125 590	139 363
Total des actifs	47 186 513	46 188 563
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	31 919	31 428
Frais d'exploitation à payer	4 134	2 910
Distribution à payer	137 429	147 910
Passifs dérivés (note 3)	64 897	1 178
Total des passifs	238 379	183 426
Actif net (note 2)	46 948 134 \$	46 005 137 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	1 963 278	2 113 004
Actif net par part	23,91 \$	21,77 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



 Robert Wessel
Administrateur



 Jennifer Mersereau
Administratrice

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	2024	2023
Produits		
Revenu de dividendes	1 116 426 \$	1 293 385 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	19 814	37 366
Gain (perte) en capital des fonds sous-jacents	(1 756)	(4 850)
Remboursement des frais de gestion (note 9)	–	4 803
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	2 749	5 055
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	3 223 082	2 106 017
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	3 133	(9 684)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	1 205 296	(1 512 048)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(2 859)	(8 053)
	5 565 885	1 911 991
Charges (note 9)		
Frais de gestion	193 642	194 486
Honoraires d'audit	19 155	20 950
Honoraires du comité d'examen indépendant	363	2 369
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	30 634	32 780
Honoraires juridiques	11 978	–
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	19 310	13 876
Frais d'administration	21 795	20 660
Coûts de transaction	29 816	27 096
Retenues fiscales	118 929	98 212
Autres charges	20	41
	445 642	410 470
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(85 999)	(72 628)
	359 643	337 842
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	5 206 242 \$	1 574 149 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	2,57 \$	0,65 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	2024	2023
Actif net à l'ouverture de la période	46 005 137 \$	49 283 400 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	5 206 242	1 574 149
Transactions relatives aux parts rachetables		
Frais d'émission		
Produit tiré de l'émission de parts du FNB	1 145 560	942 295
Montants totaux versés lors du rachat de parts du FNB	(4 569 652)	(7 064 815)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	6 377	36 537
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(845 530)	(1 009 738)
Actif net à la clôture de la période	46 948 134 \$	43 761 828 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	5 206 242 \$	1 574 149 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Gain) perte en capital des fonds sous-jacents	1 756	4 850
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(3 223 082)	(2 106 017)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(495 491)	125 283
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(1 205 296)	1 512 048
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(567)	680
Achat de placements	(9 722 520)	(8 723 176)
Produit de la vente de placements	13 367 817	16 443 331
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(80 462)	(134 315)
Autres débiteurs	–	43
Charges à payer	1 715	(8 323)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	3 850 112	8 688 553
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	1 145 560	942 295
Montant versé au rachat de parts	(4 569 652)	(7 064 815)
Distributions versées aux porteurs de parts	(849 634)	(4 212 305)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(4 273 726)	(10 334 825)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(423 614)	(1 646 272)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	567	(680)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	794 993	2 066 539
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	371 946 \$	419 587 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	19 814 \$	37 366 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	917 037 \$	1 060 858 \$
Intérêts payés	(20) \$	– \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS MONDIALES (46,91 %)			
Royaume-Uni (12,89 %)			
Admiral Group PLC	26 700	914 761 \$	1 207 442 \$
Direct Line Insurance Group PLC	220 000	637 771	763 959
Lloyds Banking Group PLC	1 051 100	792 021	995 021
London Stock Exchange Group PLC	2 920	449 200	474 673
Man Group PLC	178 900	539 744	749 321
NatWest Group PLC	77 000	307 004	415 193
Standard Chartered PLC	104 800	1 204 935	1 297 650
Wise PLC, cat. A	12 700	172 196	149 676
		<u>5 017 632</u>	<u>6 052 935</u>
Allemagne (5,90 %)			
Allianz SE, nom.	2 340	670 554	889 661
Deutsche Boerse AG	2 560	567 341	716 757
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG, nom.	1 700	629 261	1 163 153
		<u>1 867 156</u>	<u>2 769 571</u>
Inde (3,22 %)			
HDFC Bank Ltd., CAAE	17 200	1 212 173	1 513 715
Suisse (3,05 %)			
Chubb Ltd.	2 790	538 681	973 605
Zurich Insurance Group AG	630	303 390	459 594
		<u>842 071</u>	<u>1 433 199</u>
Irlande (2,83 %)			
Willis Towers Watson PLC	3 700	1 130 174	1 326 896
Singapour (2,81 %)			
DBS Group Holdings Ltd.	26 180	526 295	945 309
Singapore Exchange Ltd.	39 000	366 025	373 005
		<u>892 320</u>	<u>1 318 314</u>
Finlande (2,75 %)			
Nordea Bank ABP	79 300	746 576	1 290 700
Australie (2,27 %)			
Macquarie Group Ltd.	5 700	646 586	1 064 791
Mexique (2,03 %)			
Grupo Financiero Banorte SAB de CV	89 500	1 238 485	952 888

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Japon (1,83 %)			
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	58 600	593 221	861 520
Espagne (1,64 %)			
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	29 000	220 722	397 350
Banco Santander SA	58 800	387 238	373 067
		607 960	770 417
France (1,62 %)			
BNP Paribas SA	8 700	527 409	758 798
Brésil (1,30 %)			
NU Holdings Ltd.	34 600	383 950	610 142
Autriche (1,16 %)			
Erste Group Bank AG	8 400	267 248	544 460
Norvège (1,02 %)			
DNB Bank ASA	17 800	355 144	478 268
Pays-Bas (0,59 %)			
Euronext NV	2 180	297 747	276 276
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		16 625 852	22 022 890
ACTIONS AMÉRICAINES (45,42 %)			
Services financiers (41,62 %)			
Allstate Corp. (The)	3 360	554 288	733 901
Apollo Global Management Inc.	8 300	517 171	1 340 663
Ares Capital Corp.	36 500	697 161	1 040 621
Ares Management Corp., cat. A	1 800	327 706	328 201
Bank of America Corp.	14 900	598 972	810 669
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	720	402 668	400 696
BlackRock Inc.	420	319 710	452 379
Blackstone Inc., cat. A	1 700	127 028	287 920
Citigroup Inc.	12 700	1 015 733	1 102 569
Citizens Financial Group Inc.	18 900	764 175	931 597
CME Group Inc.	2 320	681 808	623 984
Global Payments Inc.	3 600	470 361	476 245

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Goldman Sachs Group Inc. (The)	1 620	425 452	1 002 450
Intercontinental Exchange Inc.	3 240	442 567	606 762
JPMorgan Chase & Co.	4 210	793 095	1 164 914
KKR & Co. Inc.	4 200	472 922	604 689
M&T Bank Corp.	3 730	670 742	772 364
Marsh & McLennan Cos. Inc.	1 800	283 240	518 896
MetLife Inc.	6 000	554 343	576 141
Oaktree Specialty Lending Corp.	19 133	525 171	492 350
Progressive Corp. (The)	3 480	452 389	988 869
S&P Global Inc.	810	457 966	494 222
Sixth Street Specialty Lending Inc.	31 640	873 376	924 137
Tradeweb Markets Inc., cat. A	1 300	166 922	188 517
Truist Financial Corp.	14 400	672 943	765 342
U.S. Bancorp	14 050	681 625	763 078
Wells Fargo & Co.	14 110	736 308	1 146 416
		14 685 842	19 538 592
Technologie de l'information (3,80 %)			
Mastercard Inc., cat. A	1 130	578 425	681 988
Moody's Corp.	400	196 130	230 342
MSCI Inc.	470	329 640	309 757
Visa Inc., cat. A	1 570	512 321	563 743
		1 616 516	1 785 830
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		16 302 358	21 324 422
ACTIONS CANADIENNES (6,42 %)			
Services financiers (6,42 %)			
CI Financial Corp.	47 900	899 093	689 760
Fairfax Financial Holdings Ltd.	1 010	636 198	1 571 893
La Banque Toronto-Dominion	10 000	798 300	752 000
		2 333 591	3 013 653
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		2 333 591	3 013 653

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,13 %)			
Contrats de change à terme (0,13 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 5 344 326 \$ CA pour 3 600 000 € échéant le 31 juillet 2024		–	66 230
Contrat de change à terme visant l'achat de 803 341 \$ CA pour 10 000 000 MXN échéant le 31 juillet 2024		–	59 360
Contrat de change à terme visant l'achat de 998 265 \$ CA pour 1 100 000 \$ AU échéant le 31 juillet 2024		–	(5 749)
Contrat de change à terme visant l'achat de 20 311 308 \$ CA pour 14 900 000 \$ US échéant le 31 juillet 2024		–	(59 148)
		–	60 693
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	60 693
Coûts de transaction		(60 634)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,88 %)		35 201 167 \$	46 421 658 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,79 %)			371 946
Autres actifs, moins les passifs (0,33 %)			154 530
ACTIF NET (100,00 %)			46 948 134 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)



Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Sociétés financières mondiales Hamilton (« HFG » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 11 mai 2020. Le FNB a commencé ses activités le 26 juin 2020. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens sous le symbole HFG. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFG est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers situées dans divers pays un rendement à long terme qui consiste en une croissance du capital à long terme et un revenu de dividende.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 19 août 2024.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital en trésorerie, au gré du porteur de parts.



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

30 juin 2024	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	1 094	(1 004)	90	1
Livre sterling	6 065	–	6 065	61
Couronne danoise	2	–	2	–
Euro	5 196	(5 278)	(82)	(1)
Peso mexicain	1 010	(744)	266	3
Couronne norvégienne	535	–	535	5
Dollar de Singapour	1 350	–	1 350	13
Couronne suédoise	1 371	–	1 371	14
Franc suisse	561	–	561	6
Yen japonais	873	–	873	9
Dollar américain	25 910	(20 370)	5 540	55
Total	43 967	(27 396)	16 571	163
En pourcentage de la valeur liquidative	93,6 %	-58,4 %	35,3 %	0,4 %

31 décembre 2023	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	1 946	(1 942)	4	0
Livre sterling	4 127	–	4 127	41
Couronne danoise	2	–	2	–
Euro	6 040	(5 563)	477	5
Couronne norvégienne	1 348	–	1 348	13
Dollar de Singapour	1 425	–	1 425	14
Couronne suédoise	1 359	–	1 359	14
Franc suisse	1 046	–	1 046	10
Yen japonais	670	–	670	7
Dollar américain	23 742	(17 947)	5 795	58
Total	41 704	(25 453)	16 252	163
En pourcentage de la valeur liquidative	90,7 %	-55,3 %	35,3 %	0,4 %

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt.

iii) *Autre risque lié au marché*

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice comparatif, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2024	31 décembre 2023
Indice MSCI World Financials Net Total Return USD	434 033 \$	408 276 \$

b) **Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable de titres de créance, d'actifs dérivés ainsi que de tout montant à recevoir, y compris les montants se rapportant à des revenus courus pertinents, présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats de parts estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	46 360 965	–	–	45 006 657	–	–
Contrats de change à terme	–	125 590	–	–	139 363	–
Total des actifs financiers	46 360 965	125 590	–	45 006 657	139 363	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	(64 897)	–	–	(1 178)	–
Total des passifs financiers	–	(64 897)	–	–	(1 178)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	46 360 965	60 693	–	45 006 657	138 185	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période et de l'exercice présentés. En outre, aucun placement n'a été classé dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2024	712 110 \$	748 416 \$
31 décembre 2023	741 398 \$	810 997 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	4 299 \$		10 062 \$	
Retenues fiscales	(70)	(1,63) %	(2 285)	(22,71) %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Bank of New York Mellon	(1 480)	(34,43) %	(2 722)	(27,05) %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	2 749 \$	63,94 %	5 055 \$	50,24 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat et de rachat doivent respecter une heure limite, soit 16 h (heure de l'Est) et 13 h (heure de l'Est), respectivement, le jour ouvrable précédant la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujetti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	2 113 004	50 274	(200 000)	1 963 278	2 025 241
2023	2 585 806	51 859	(375 000)	2 262 665	2 430 835



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Remboursement des frais de gestion

Lorsque le FNB détient d'autres fonds négociés en bourse vendus par le gestionnaire, le FNB peut se faire rembourser tous frais de gestion facturés par les FNB dans lesquels il a investi qui seraient considérés comme un dédoublement des frais de gestion du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2024	27 982 \$	6 100 \$	néant \$
30 juin 2023	27 096 \$	8 700 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant la période d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2023, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ou autre qu'en capital.

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

Le tableau suivant présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
30 juin 2024						
Actifs dérivés	125 590	–	125 590	(64 897)	–	60 693
Passifs dérivés	(64 897)	–	(64 897)	64 897	–	–

Actifs et passifs financiers au	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
31 décembre 2023						
Actifs dérivés	139 363	–	139 363	(1 178)	–	138 185
Passifs dérivés	(1 178)	–	(1 178)	1 178	–	–

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. À aucun moment, le FNB ne fournirait un soutien financier ou autre type d'aide à tout FNB détenu, y compris de l'aide pour l'obtention d'un soutien financier.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le FNB n'avait pas d'exposition importante à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire

Hamilton Capital Partners Inc.

70, rue York, bureau 1520

Toronto (Ontario)

M5J 1S9

Tél. : 416-941-9888

www.hamiltonetfs.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Fiducie TSX

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

HFG

**FNB SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES
MONDIALES
HAMILTON**

Hamilton Capital Partners Inc. | 70, rue York, bureau 1520 | Toronto (Ontario) M5J 1S9

416.941.9888 | www.hamiltonetfs.com